

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13303**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Vendeur conseil en chauffage, sanitaire et climatisation

Nouvel intitulé : Vendeur conseil en chauffage, sanitaire et climatisation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Lycée Maximilien Perret - Groupement d'établissement de formation à l'énergie (GEFEn)	Président du GEFEN, Proviseur du Lycée Maximilien Perret

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227w Energie, génie climatique (commercialisation)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le vendeur conseil exerce son activité dans les entreprises de négoce de matériels de chauffage, sanitaire et climatisation. Il assure des fonctions de :

- conseil et vente : accueil du client, identification de ses besoins, sélection et présentation des produits, conclusion de la vente ;
- organisation et animation des espaces de vente : agencement des surfaces de vente, mise en valeur des produits, participation aux actions de promotion et aux manifestations ponctuelles à caractère commercial ;
- gestion des stocks : enclenchement des commandes, réception des livraisons, approvisionnement des rayons, participation à l'inventaire du magasin, contacts avec les fournisseurs.

Les capacités attestées renvoient aux domaines technique et commercial. Le titulaire de la certification : - connaît les techniques du génie climatique et les produits commercialisés par son entreprise ;

- applique les méthodes de sélection des principaux composants des installations climatiques ;
- applique des techniques de vente et de merchandising ;
- applique les procédures et met en oeuvre les outils de gestion en usage dans l'entreprise ;
- s'exprime par écrit et oralement, communique efficacement aussi bien à l'intérieur de l'entreprise qu'avec les partenaires extérieurs (clients et fournisseurs).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Vente d'appareils sanitaires, de chauffage, de climatisation (groupes nationaux, entreprises indépendantes)

Vendeur conseil, vendeur au comptoir, vendeur en salle d'exposition

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification repose sur cinq composantes : - une évaluation continue, au cours de la formation, des compétences acquises dans les domaines technique et commercial, à travers des travaux effectués dans les différents modules de formation (30 % de la note finale) ;

- une évaluation par le maître de stage des compétences commerciales et de la maîtrise par le candidat des procédures et des outils de l'entreprise, à travers son activité en entreprise (20 % de la note finale) ;
- une épreuve écrite de fin de formation, à caractère technique (10 % de la note finale) ;
- une épreuve de mise en situation commerciale, devant un jury mixte (professionnel / formateur) en fin de formation (10 % de la note finale) ;
- la rédaction et la soutenance devant un jury mixte (professionnels / formateurs) d'un rapport d'activités en entreprise permettant d'évaluer les capacités d'expression et d'argumentation du candidat, ainsi que sa connaissance de l'entreprise et de son environnement (30 % de la note finale).

Pour la validation des acquis de l'expérience, un jury mixte (professionnels / centre de formation) examine de façon détaillée un dossier écrit présenté oralement par le candidat et décrivant son parcours, son expérience professionnelle et ses activités.

Les unités constitutives de la certification correspondent aux trois activités du métier de vendeur conseil :

- 1 - la vente et le conseil technique ;
- 2 - l'organisation et l'animation des espaces de vente ;
- 3 - la gestion d'un magasin.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		6 personnes dont 3 professionnels
Après un parcours de formation continue	X		6 personnes dont 3 professionnels
En contrat de professionnalisation	X		6 personnes dont 3 professionnels
Par candidature individuelle	X		50 % formateurs, 50 % professionnels)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		4 personnes dont 2 professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, modifié par l'arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Vendeur conseil en chauffage, sanitaire et climatisation" avec effet au 25 novembre 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'arrêté du 28 mai 2001, publié au Journal Officiel du 9 juin 2001, est modifié comme suit (liste des sites) : Sites : Lycée polyvalent Maximilien-Perret à Alfortville (94), Lycée professionnel Edmond Labbé-IFIR à Oullins (69), Lycée polyvalent Baggio-ADEFA à Lille (59)

Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 09 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Vendeur conseil en chauffage sanitaire et climatisation'. Observations : Sites : LTEP Maximilien-Perret à Vincennes (94), Lycée professionnel Edmond Labbé à Oullins (69)

Arrêté du 21 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Sites : Lycée Maximilien-Perret Vincennes (94). Extension au lycée professionnel Edmond Labbé à Oullins (69)

Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation pour deux ans à partir de la publication au Journal Officiel sous l'intitulé 'Vendeur comptoir en matériels de chauffage sanitaire et climatisation' . Site : Vincennes

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 bénéficiaires du titre par an en moyenne.

Autres sources d'information :

Contacts e-mail : gefen@wanadoo.fr info@ifir.fr
adeffa@voila.fr

Téléphone GEFEn à Alfortville (94) : 01 43 53 52 30

Téléphone IFIR à Lyon (69) : 04 78 77 05 56:

Téléphone ADEFA à Lille (59) : 03 20 21 95 34

<http://www.gefen.org>

<http://www.fnas.fr>

<http://www.ifir.fr>

Lieu(x) de certification :

GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS DE FORMATION A L'ENERGIE (GEFEN) LYCEE MAXIMILIEN PERRET
 Place San Benedetto Del Tronto - BP 56
 94142 Alfortville Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Lycée polyvalent Maximilien-Perret à Alfortville (94) Lycée professionnel Edmond Labbé à Oullins (69)

Lycée polyvalent Baggio et lycée polyvalent Gaston Berger à Lille (59)

Historique de la certification :

Anciens libellés : - Vendeur comptoir en matériels de chauffage sanitaire et climatisation (Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996)

- Vendeur conseil en chauffage sanitaire et climatisation (Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 09 juin 2001).

Certification précédente : Vendeur conseil en chauffage, sanitaire et climatisation

Certification suivante : Vendeur conseil en chauffage, sanitaire et climatisation